

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°3/25 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

Mercredi 3 décembre 2025 à Mont-sur-Rolle

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Mont-sur-Rolle pour son accueil.

Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public. 28 conseillers/conseillères sont présents (30 après l'assermentation), le quorum est atteint.

Mme Eva Schultz remplace la secrétaire Mme Catherine Safi durant cette séance. La séance sera enregistrée avec le logiciel Noota, un outil de transcription du vocal à l'écrit.

Présences

28 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Présences CODIR :

Mme Sylvie Mery, Présidente du CODIR et Municipale, Tartegnin
Mme Stéphanie Bartolini, Membre du CODIR et Municipale, Essertines-sur-Rolle
M. François Delafoge, Membre du CODIR et Municipal, Gilly
M. Jean-Christophe Grivel, Membre du CODIR et Municipal, Perroy
Mme Natacha Jaquier, Membre du CODIR et Municipale, Mont-sur-Rolle
M. Frédéric Mani, Membre du CODIR et Municipal, Dully
Mme Marinella Page, Membre du CODIR et Municipale, Bursins
Mme Nathalie Philipona, Membre du CODIR et Municipale, Bursinel
M. Philippe Straub, Membre du CODIR et Municipal, Vinzel
Mme Viviane Subri, Membre du CODIR et Municipale, Luins
M. Nicolas Walter, Membre du CODIR et Municipal, Rolle

Présences Public – ENJEU :

Mme Isabelle Houmard, Directrice Générale
Mme Monica Gerber, Directrice secteur Finances
Mme Stéphanie Olivo, Directrice secteur Ecoles
Mme Nicole Righetti Heimstaedt, Directrice Administrative & Projets
M. Aurélien Guérin, Directeur secteur Accueil de jour
M. Daniel Moncada, Directeur secteur Bâtiments & Sécurité
M. Jérôme Ischi, Spécialiste Informatique
Mme Patricia Crescin

Excusé.es :

Mme Virginie Burnier, Bursinel
Mme Florence Pernet, Dully
Mme Priscille Ramoni, Essertines-sur-Rolle
Mme Ariane Dubuis, Mont-sur-Rolle
M. Rolf Keller, Rolle
M. Florent Simonot, Rolle
M. Christian Scaiola,

1. Acceptation de l'ordre du jour

La Présidente a reçu le jour même un amendement relatif au préavis 12-2025 Budget 2026 selon MCH2, chapitre « politique salariale » et à l'intégration d'un IPC de 0.5% dans le calcul du budget, pour un montant d'environ CHF 50'000.-, et propose une modification de l'ordre du jour. Le point 8 (préavis 12-2025 Budget 2026) sera suivi de l'amendement (point 9) et « les divers et propositions » deviendra le point 10.

La présidente passe au vote : « -Les conseillers qui acceptent la modification, lèvent leurs cartons....

M. Pierre-Alain Buttex, Gilly, interrompt le vote et demande si l'amendement ne devrait pas être intégré au point 8 : préavis 12-2025.

La présidente répond que l'amendement ne lui est pas parvenu dans les délais.

Mme Chantal Maurer, Mont-sur-Rolle, soutient les propos de M. Pierre-Alain Buttex. « Nous devrions voter le préavis 12-2025 Budget et ensuite traiter l'amendement pour revenir sur la décision ? »

La présidente confirme que « - c'est une procédure inhabituelle, conforme selon la préfecture » et reprend le vote de la modification de l'ordre de jour. «- Que les conseillers qui refusent la modification lèvent le carton »..

La présidente poursuit «- Que les conseillers qui s'abstiennent, lèvent le carton ».

La modification du l'ordre de jour est acceptée à la majorité. Résultat des votes : 23 oui, 4 abstention, 1 personne n'a pas levé le carton.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025

Deux demandes de corrections par rapport au PV du 11 juin sont arrivées par mail au bureau, vérifiées par le bureau, les modifications ont été intégrées dans le PV. D'autres modifications ne sont pas demandées.

Le PV corrigé du 11 juin est validé à la majorité. Résultat des votes : 26 oui, 2 abstentions.

La Présidente remercie Mme Schultz pour la prise du PV.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Messieurs Benjamin Weston, Bursinel et Philippe Blaser, Rolle sont assermentés et applaudis.

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est rencontré le 27 octobre 2025 et l'ordre du jour a été passé en revue.

Les dates des séances du conseil intercommunal en 2026 seront les suivantes,

- 25 mars à Rolle
- 10 juin à Vinzel
- 30 septembre à Bursinel
- 02 décembre à Bursins.

Les conseillers et conseillères qui se représentent dans leur commune lors des élections communales 2026 et qui souhaitent poursuivre leur mandat au CI d'Enjeu sont priés de réserver la date d'assermentation

- Lundi 29 juin à 18h à Dully.

Un travail de synthèse est en cours concernant le suivi des vœux et des postulats déposés durant la présente législature. Cette consolidation nécessite quelques vérifications afin de garantir des informations complètes et exactes. Le bureau prévoit de présenter la synthèse lors de la séance du mois de mars 2026.

La présidente a reçu un courrier de M. Frédéric Mani, syndic de Dully, membre du comité de direction depuis 2018, l'informant de sa décision de remettre sa démission du comité de direction EnJeu au 31 décembre 2025. M. Frédéric Mani y exprime sa gratitude pour les années de collaboration et son engagement au service de

l'association. Le courrier sera joint au procès-verbal. Au nom du conseil intercommunal, la présidente remercie M. Frédéric Mani pour son engagement remarquable depuis 2018. Son investissement et sa rigueur dans la maîtrise des dossiers ont été précieux pour l'association. La présidente le remercie très sincèrement pour ses années de collaboration de grande qualité et nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

La Présidente conclut en passant la parole à Mme Sylvie Mery, présidente du CODIR. Également au du Codir Mme Sylvie Mery souhaite remercier M. Frédéric Mani pour son travail au sein de l'association.

5. Communications du CODIR

10 ans de la Bibliothèque

Mme Sylvie Mery, présidente du CODIR, passe la parole à Mme Marinella Page pour une communication concernant les 10 ans de la bibliothèque. La partie officielle du 4 octobre a été un grand succès avec beaucoup d'activités. Les personnes intéressées peuvent consulter le site internet d'EnJeu. Mme Marinella Page remercie toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ces belles journées. Elle adresse aussi les remerciements aux autorités politiques pour avoir soutenu le budget qui a permis d'effectuer ces célébrations de 10 ans.

Situation de la piscine

Mme Sylvie Mery souhaite faire une communication concernant la piscine. Un ingénieur civil est intervenu sur le site et a permis de mettre en évidence une carbonatation avancée du béton. Cette carbonatation a fragilisé les plages du bassin. Un étayage a été mis en place pour sécuriser la structure. Malgré cette mesure, un affaissement partiel est survenu au niveau des goulottes, provoquant un débordement avec une surconsommation d'eau considérable. Cette surconsommation a atteint des proportions énormes : 130 m³ par jour au lieu des 30 m³ en temps normal. Une panne du système de chloration est également survenue les 8 et 9 novembre, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau. En raison de ces problèmes cumulés, la piscine a dû fermer pendant 10 jours. Des réglages provisoires ont permis de limiter les pertes et la piscine a pu rouvrir le 18 novembre. Aujourd'hui, la piscine est fonctionnelle, mais d'autres pannes ou affaissements restent possibles. Des travaux doivent être envisagés. Une analyse structurelle approfondie du béton et du bassin doit absolument être réalisée. Cette analyse permettra de déterminer l'état réel de la structure, définir les solutions de réparations possibles, identifier les options de rénovation, orienter le choix entre une rénovation classique ou un bassin en inox (option déjà évoquée lors d'un conseil précédent), obtenir des devis pour une rénovation complète.

Futur site scolaire à Perroy

Mme Sylvie Mery reprend avec un point de situation sur l'avancement du futur site scolaire à Perroy. Le CODIR a récemment été informé par la municipalité d'une opposition relative à la parcelle 164. Cette opposition s'inscrit dans le cadre de la mise à l'enquête du PACOM (plan communal d'affectation). Lors de sa séance du 9 octobre, le conseil municipal de Perroy a examiné le préavis relatif aux propositions de lever toutes les oppositions. Ce préavis a été accepté. Le dossier est aujourd'hui complet pour être envoyé au canton. Mme Sylvie Mery précise qu'EnJeu est en relation avec la commune de Perroy, qui tiendra le CODIR informé de l'évolution du dossier. Le CODIR s'engage à son tour à tenir le Conseil intercommunal au courant des développements. Dernière précision : le dossier a été envoyé au canton.

Projet de rehaussement du Collège des Buttes

M. Nicolas Walter explique que des projections ont été réalisées concernant le nombre de classes primaires nécessaires pour les prochaines années. A l'horizon 2040, il manque environ 10 salles de classe, des projections ont été compilées par Mme Stéphanie Olivo, qu'il remercie pour ces informations. La commune de Rolle s'est

interrogée sur les possibilités disponibles, car elle ne dispose pas de beaucoup de terrains. Il existe un réel besoin de classes du côté centre et du côté est de l'arrondissement scolaire.

L'école a été construite en 1945 et agrandie en 1960. M. Nicolas Walter montre les plans des surfaces disponibles. La commune de Rolle a mandaté un architecte pour réaliser une analyse de faisabilité sur le rehaussement potentiel du toit par rapport au plan du quartier et aux besoins identifiés. A l'issue de l'étude deux variantes sont proposées.

- Variante standardisée. Cette option ferait perdre l'image caractéristique du collège avec son fronton et son clocheton. M. Nicolas Walter précise que cette variante ne correspond pas à la direction souhaitée.
- Variante privilégiée. Cette option, présentée par M. Nicolas Walter vise à conserver l'architecture actuelle. Une transformation et un rehaussement du collège permettraient de créer six ou sept salles de classe. Si l'option « tout plat » était retenue, cela donnerait sept salles de classe standardisées avec des salles modulaires, tout en gardant l'architecture actuelle.

L'estimation financière s'élève à environ 9,5 millions de francs à plus ou moins 1%. Le prix d'une salle de classe dans le canton de Vaud est d'environ 1,5 millions de francs.

L'avantage du rehaussement est de ne pas utiliser de terrain supplémentaire et de rester dans une zone concentrée et le regroupement des élèves à un même endroit.

D'autres points à approfondir, l'UAPE et la cantine scolaire. Des rencontres avec le canton ont déjà eu lieu.

La commune de Rolle pilotera le projet de rehaussement le cas échéant. L'objectif serait d'ouvrir six classes supplémentaires au Collège des Buttes en 2028 ou 2029, sans trop d'oppositions ni de problèmes majeurs.

La présidente remercie M. Nicolas Walter pour sa présentation. Le CODIR a terminé ses interventions.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au point suivant.

6. Préavis n°10-2025 : Demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel

Mme Sylvie Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

Mme Anne Guisolan, membre de la COFIN, signale d'abord une coquille dans le rapport de la commission, la séance du conseil de Bursinel n'a pas eu lieu le 2 novembre mais le 2 décembre. Elle présente ensuite les conclusions. Au vu des informations portées à la connaissance de la Commission, celle-ci recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 10-2025 avec des conclusions amendées. Les conclusions amendées proposent :

- D'adopter le préavis 10-2025 concernant la demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel, qui financera sa construction et qui la louera à EnJeu.
- **Avec un plafond de coût de construction de CHF 3'500'000.-, ce plafond sera utilisé pour le calcul du loyer à charge d'EnJeu.**
- D'accorder au CODIR un investissement de CHF 230'000.- TTC destiné à l'aménagement de la crèche de Bursine.l
- D'autoriser le CODIR à utiliser les liquidités courantes et/ou recourir à l'emprunt pour financer cet investissement de CHF 230'000.-.

La Présidente remercie Mme Anne Guisolan et ouvre la discussion.

Mme Sylvie Mery, Présidente du CODIR, indique que le CODIR refuse l'amendement proposé par la COFIN. Elle explique que le CODIR pourrait accepter le plafond du coût de construction de 3,5 millions comme vœu, mais ce n'est pas ce plafond qui sera utilisé pour calculer le loyer. Elle précise que cet élément est détaillé dans le paragraphe 5 du préavis : c'est la valeur ECA qui sera prise en compte à chaque fois, multipliée par 3,33% pour

l'amortissement sur 30 ans. Elle confirme que cela concerne bien la construction, mais pour le loyer, ce sera la valeur ECA qui prévaudra.

Mme Anne Guisolan fait remarquer que le coût de construction est lié aussi à la valeur ECA, malgré tout.

Mme Sylvie Mery acquiesce, elle précise qu'après discussion, notamment lors d'une rencontre avec la commune de Bursinel le lundi précédent, toutes les parties parlent le même langage. Un groupe de travail « GT Loyer » travaille justement sur l'uniformisation de tous les loyers des structures d'accueil de jour. Une convention sera signée, mais elle ira vraiment dans ce sens. La présidente complète en soulignant que ce n'est pas le même montant, même si c'est lié. Il s'agit bien de la valeur ECA et ce ne sera pas le montant de la construction qui sera utilisé pour le calcul du loyer.

M. Gilles Favre, Luins, demande à quelle date ou en quelle année la crèche de Bursinel sera prête.

Mme Nathalie Philipona, membre du CODIR et Municipale de Bursinel, répond que la crèche sera finie pour janvier 2027. Elle ajoute que la veille, le conseil général de Bursinel a approuvé le préavis pour la nouvelle crèche à la majorité.

M. Gilles Favre demande si ce n'est pas prématuré de voter pour un crédit pour l'aménagement de quelque chose qui serait encore en voie de réalisation.

Mme Marinella Page clarifie la situation, elle explique qu'il faut accepter le projet maintenant, car Bursinel ne démarrera les travaux que si EnJeu accepte l'ouverture de la crèche et s'engage à financer ensuite sa location, son aménagement et son entretien. Les deux démarches vont de pair.

M. Gilles Favre comprend la location, qui est l'objet de la convention, mais s'interroge sur l'aménagement qui correspond au mobilier intérieur, Il s'interroge sur le calendrier, étant donné que la réalisation prendra deux ans.

Mme Marinella Page confirme que ce n'est pas dans deux ans mais l'année prochaine, en janvier 2027, soit dans 14 mois. Il faut donc lancer les démarches et les choses se mettent en place en parallèle.

Il n'y a plus de questions et la Présidente passe au vote de l'amendement proposé par le COFIN.

L'amendement est refusé à la majorité. Résultats des votes : 11 oui, 14 non, 5 abstention

La présidente passe au vote du préavis 10-2025 tel que présenté par le CODIR.

Résultat des votes : 26 oui, 0 non, 4 abstentions.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité d'accepter le préavis 10-2025.

- D'adopter le préavis 10-2025 Demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel qui financera sa construction et qui la louera à EnJeu.
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 230'000.-TTC destiné à l'aménagement de la crèche de Bursinel.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement de CHF 230'000.-.

7. Préavis n°11-2025 : Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le renouvellement et la modernisation des équipements informatiques (hors scolaire) au sein de l'Association Enfance et Jeunesse

Mme Sylvie Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Boris Wirrich, membre de la COFIN, donne lecture du rapport de la COFIN et les conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

La Présidente remercie M. Boris Wirrich pour la lecture et ouvre la discussion.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote Résultat des votes : 30 oui.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 11-2025.

- D'adopter le préavis 11-2025 Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le renouvellement et la modernisation des équipements informatiques (hors scolaire) au sein de l'Association Enfance & Jeunesse ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer ce mandat.

8. Préavis n°12-2025 : Budget 2026 EnJeu selon MCH2

Mme Sylvie Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

Mme Anne Guisolan, membre de la COFIN, donne lecture du vœu formulé par la COFIN : « - La COFIN, consciente du contexte budgétaire tendu que connaissent le canton et les communes en 2026, souhaite que le CODIR évalue l'opportunité de suspendre l'augmentation liée à l'IPC et en informe le conseil intercommunal en temps utile. »

Mme Anne Guisolan poursuit avec les conclusions du rapport de la COFIN qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

La Présidente demande au CODIR de prendre position par rapport au vœu exprimé par la COFIN.

Mme Sylvie Mery, présidente du CODIR, répond que le vœu de la COFIN n'est pas pris en considération pour le moment mais sera traité ultérieurement.

La présidente passe en revue les comptes des volets 1 et 2 du budget, en citant les prestations une à une. Elle demande aux personnes souhaitant intervenir sur un point particulier de s'annoncer.

Volet 1 Bibliothèque

- Bibliothèque scolaire compte 219-000
- Bibliothèque intercommunale compte 321-000

Aucune intervention n'est formulée.

Volet 2 Scolarité et infrastructures

- Degré primaire compte 212-001
- Degré secondaire compte 213-002

Bâtiments scolaires, la présidente indique qu'elle va citer les bâtiments sans mentionner les numéros de comptes :

- Bâtiment primaire
- Bâtiment scolaire de Gilly
- Bâtiment scolaire du Martinet
- Bâtiment F
- Bâtiment D
- Bâtiment E Maupas
- Bâtiment B
- Piscine scolaire

Cantines :

- Cantine de Rolle Navirolle
- Cantine scolaire de Mont-sur-Rolle
- Cantine de Gilly

Transports et activités scolaires :

- Transports primaires
- Transports secondaires
- Camps et courses d'écoles primaires
- Camps et courses d'écoles secondaires

Administration scolaire et prestations associées :

- Administration scolaire et bibliothèque
- Patrouilleurs scolaires
- PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire)

Service médical scolaire, deux comptes distincts :

- Service médical des écoles primaires
- Service médical des écoles secondaires

La présidente ouvre la discussion sur le fond du budget pour les volets 1 et 2

La parole n'est pas demandée.

La présidente annonce le passage au volet 3 du budget concernant les structures parascolaires et préscolaires. Elle va citer les structures une à une, en mentionnant uniquement la rubrique principale. Si quelqu'un souhaite intervenir par rapport à un compte spécifique dans une rubrique, il peut s'annoncer.

Les rubriques principales sont les suivantes :

- Structures collectives parascolaires
- Accueil familial parascolaire
- Structure collective préscolaire
- Accueil familial préscolaire
- Administration de l'accueil de jour

La présidente ouvre la discussion sur le fond du budget pour le volet 3

La parole n'est pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions du préavis 12-2026 budget 2026 selon MCH2 concernant les volets 1,2 et 3. Résultat du vote : 27 oui, 1 non, 2 abstentions.

Après le vote, le Conseil Intercommunal décide à la majorité d'accepter le préavis 12-2025.

- D'approuver le préavis 12-2025 Budget 2026 EnJeu MCH2 tel que présenté

M. Frédéric Mani demande la parole. Il souhaite remercier Mme Monica Gerber pour le travail qu'elle a accompli avec ses équipes pour élaborer le budget sous MCH2. Il souligne que ce travail était très contraignant et fastidieux, comme en témoigne l'augmentation du nombre de comptes que l'assemblée a pu constater. Il profite de cette séance pour la remercier ainsi que ses équipes pour tout le travail fourni depuis plus d'une année et demie.

9. Amendement au préavis 12-2026 – Suppression IPC

La présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Buttex, Municipal à Gilly, auteur de l'amendement :

Il indique que ce n'est pas un scoop qu'il annonce : le canton éprouve de grandes difficultés financières et, en conséquence, nombre de communes recherchent également à tout prix des économies. La lecture du vœu émis par la COFIN l'a également interpellé, raison pour laquelle il a souhaité déposer un amendement.

Il explique que l'amendement vise à supprimer du budget le montant de CHF 50'000.- lié à l'augmentation de l'IPC de 0,5%. En conclusion, l'amendement qu'il propose consiste à réduire l'IPC à 0,0% en réduisant les comptes par nature 3010 salaire du personnel, à l'exception des auxiliaires, des AMF, des apprentis et stagiaires, qui répondent à d'autres règles pour un montant de CHF 50'000.-

La présidente remercie M. Pierre-Alain Buttex et passe la parole à Mme Sylvie Mery.

Mme Sylvie Mery reconnaît que l'intervention vient un peu tard, mais elle souhaite expliquer la position du CODIR. Le CODIR soutient le préavis tel qu'il a été présenté et qui est maintenant voté. Le CODIR ne pouvait accepter ni le vœu de la COFIN, ni l'amendement de Gilly.

Mme Sylvie Mery apporte une première précision importante. Dans le budget il était prévu 0,5% pour l'IPC, soit environ CHF 50'000.-. Aujourd'hui, le taux réel de l'IPC est connu : il s'élève à 0,1%. Le montant réel en jeu est donc plutôt de CHF 10'000.-, précisément CHF 10'728.-. Pour rappel, EnJeu compte 300 collaborateurs. Deux tiers d'entre eux sont soumis au régime de la FSAE (fondation pour les services d'accueil de l'enfance), comme prévu dans le règlement d'EnJeu. Ces collaborateurs perçoivent l'IPC, car la FSAE intègre les annuités et l'IPC de manière indissociable. Mme Sylvie Mery souligne que les collaborateurs hors FSAE concernés par l'indexation représentent 46 personnes. Ne pas leur accorder cet IPC créerait une disparité de traitement au sein de l'association. Les chiffres en détails sur le total de CHF 10'718, CHF 7'160 seront accordés au personnel éducatif soumis à la FSAE, pour les 46 personnes hors FSAE, sur le budget total, la discussion porte sur CHF 3'558.-. Le CODIR souhaiterait garder les CHF 50'000.- initialement prévus dans le budget. Après déduction de l'IPC réel, il restera CHF 42'659.- comme réserve pour couvrir d'éventuels arrêts maladie, recrutements, et autres imprévus. Elle rappelle qu'il s'agit d'un budget : l'argent non utilisé ne sera pas dépensé et sera rendu aux communes.

La présidente remercie Mme Sylvie Mery et ouvre la discussion.

Mme Chantal Maurer, Mont-sur-Rolle, encourage en préambule Mme la Présidente du Conseil Intercommunal à relire le règlement du Conseil Intercommunal, et plus particulièrement l'article 67 qui traite des amendements et sous-amendements. Elle souligne qu'il n'est nullement précisé dans cet article que les amendements doivent être annoncés à l'avance. Ils peuvent clairement être annoncés le jour même lors de la discussion. Mme Chantal Maurer poursuit en reconnaissant que cette discussion ne servira à rien puisqu'il n'est pas possible de revenir sur le préavis qui a déjà été voté. Néanmoins elle souhaite donner son avis. Elle soutient le CODIR dans sa proposition. Elle rappelle que l'article 91 du règlement du personnel de l'association d'EnJeu, récemment voté, précise que c'est le CODIR qui est compétent pour indexer l'échelle du salaire EnJeu selon l'IPC.

La présidente demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer au sujet de l'amendement.

M. Pierre-Alain Buttex partage l'avis de sa préopinante, Mme Chantal Maurer. Il reconnaît que lorsqu'on présente un amendement, on ne part pas vainqueur et on ne part pas en conquête. Cependant, on peut ressortir déçu de la manière dont il a été traité.

La présidente demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer au sujet de l'amendement.

La parole n'est plus demandée et la présidente passe au vote sur l'amendement.

Plusieurs réactions dans la salle, M. Boris Wirrich s'exclame « -c'est grotesque » et M. Pierre-Alain Buttex déclare n'avoir jamais vu cela. Des échanges confus sont échangés dans la salle.

La présidente tente d'expliquer sa logique. Elle n'a pas voulu faire mal et elle avait une autre logique en tête. Sa logique était la suivante : si l'amendement était accepté, le procès-verbal intégrerait cette correction et les paliers adapteraient les montants conformément à la décision du Conseil. La décision aurait donc été différente selon que l'amendement soit accepté ou non. Le procès-verbal fait partie intégrante de cette correction.

La présidente demande une interruption de la séance de 5 minutes pour remettre les choses en ordre.

La présidente reprend, s'excuse et annonce un vice de forme. Elle propose de recommencer depuis le début : voter l'amendement et ensuite voter le budget.

M. Jean-Pierre Roland, Rolle, indique que cela pourrait convenir si on parvient à la paix. Mais il souligne qu'apparemment l'amendement ne pouvait concerner qu'une quinzaine de pourcents de l'effectif. Et que selon ce que Mme Chantal Maurer a relevé, l'amendement est caduc de base, car le CODIR est compétent selon le règlement du personnel. Il n'aurait donc même pas dû être déposé.

La présidente reconnaît ce point. Maintenant que l'assemblée a accepté l'amendement dans l'ordre du jour, elle indique qu'elle va en tenir compte et que l'assemblée doit voter.

M. Jean-Pierre Roland demande s'il est possible de revoter sur le budget. Il souligne que le budget a été voté et terminé, et s'interroge sur la possibilité de rouvrir ce vote.

Echanges inaudibles dans la salle.

La présidente reprend la parole. Vu la situation, elle annonce le passage au point suivant de l'ordre de jour.

10. Divers et propositions

La présidente ouvre la parole dans la salle et demande qui souhaite s'exprimer.

La parole n'est pas demandée.

La séance est close à 19h24. La Présidente remercie l'assemblée et donne rendez-vous pour le prochain conseil, le 25 mars 2026 à Rolle. Et en profite pour souhaiter de Belles Fêtes à toutes et tous.

M. Frédéric Mani demande la parole, il souhaite dire quelques mots à l'assemblée et au CODIR en tant que membre sortant. Il souhaite tout de bon à EnJeu pour l'avenir. Il rappelle que l'intérêt de l'association est avant tout pour les communes, mais surtout pour les enfants. Il encourage l'assemblée à aller de l'avant et à éviter les difficultés administratives et organisationnelles, car tout le monde en pâtirait. Citant Einstein, il déclare : « La vie, c'est comme la bicyclette, il faut rester dessus et puis suivre la ligne. » Il espère que l'assemblée aura du débat, mais surtout en ayant en tête que c'est pour l'intérêt des enfants.

Mme Chantal Maurer invite l'assemblée à l'apéritif offert par la commune de Mont-sur-Rolle.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente

Dominique Perren



La Secrétaire remplaçante

Eva Schultz